



# La Feuille de Hou



## Bulletin municipal

[www.champrond-en-gatine.org](http://www.champrond-en-gatine.org)

n°57 - décembre 2016

### Les événements de fin d'année à Champrond

-  du 1er au 15 décembre : 2ème exposition les 'Cochonneries de Champrond'.
-  Samedi 3 décembre : Collecte des dons au profit du Téléthon.
-  Samedi 3 et dimanche 4 décembre : Le Marché de Noël.
-  Samedi 10 décembre : Portes Ouvertes de la Wild Code School de La Loupe.
-  Samedi 10 décembre : Concert de Noël aux chandelles.
-  Dimanche 11 décembre : Visite du Père Noël lors de l'Arbre de Noël.
-  Mardi 13 décembre : Passage du Bibliobus à Champrond.
-  Dimanche 18 décembre : Ballet « Casse-noisette » à Chartres en direct du Bolchoï.

2016

Décembre



Détail des manifestations dans les pages intérieures



2017

Janvier



-  Dimanche 1er janvier : Fusion des Communautés de Communes des Portes du Perche et du Perche Thironnais : Notre nouvelle Communauté de Communes se nomme « Terres de Perche ».
-  Dimanche 22 janvier : Les Vœux de la commune.

EDITION SPECIALE





## *Le mot du Maire*

Mesdames, Messieurs,

### L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous  
présenter  
son édition spéciale de  
fin d'année...

Responsable de  
publication :  
Philippe Guillemet

A la mise en page :  
Claire Tafoiry

A la relecture :  
La commission  
Communication

A la reproduction et à  
la distribution :  
Sophie Prella  
Les membres du Conseil  
Municipal



**L'**année 2016 se termine et il est un peu tôt pour en faire le bilan mais nous pouvons aborder de nombreux sujets car dès à présent, nous savons que cette année revêt plus que d'autres un caractère exceptionnel.

Exceptionnel car nous avons réalisé un nouvel aménagement de notre centre bourg, avec des travaux qui n'avaient pas été réalisés depuis plusieurs dizaines d'années ce qui change de façon importante notre place principale et qui nous l'espérons la rendra plus accessible et plus attractive.

Exceptionnel car en début d'année 2016 nous n'imaginions pas que nous serions contraints par une nouvelle loi promulguée en 2015 de fusionner notre actuelle communauté de communes des Portes du Perche avec celle du Perche Thironnais.

Exceptionnel car pour la première fois dans l'histoire de notre commune, nous envisageons de modifier notre école communale ou d'en créer une nouvelle plus adaptée à notre monde qui évolue rapidement.

Bien sûr la vie de notre village continue, son attachement au Perche reste incontournable et les mises en valeur en cours de réalisation doivent permettre que l'on s'y arrête plus facilement.

Toutes ces évolutions ont pour objectif que nous soyons une commune active, qu'il s'agisse des entreprises, des commerces, de nos établissements recevant du public, des lieux d'hébergement touristiques ou de notre vie associative toujours aussi dynamique.

Ainsi cette fin d'année verra de nombreuses manifestations auxquelles, comme d'habitude, nous vous convions pour pouvoir partager des moments chaleureux.

Eric Legros

## Du 1er au 15 décembre : Les 'Cochonneries de Champrond'

Jean-Yves SCAVINER

et

Les Amis des Petits Cochons de Champrond

ont le plaisir de vous informer que  
les deuxièmes Cochonneries de Champrond  
auront lieu du 1<sup>er</sup> au 15 Décembre

et accueilleront cette année

Féris RENARD et ses « Cochongliers »



Dans votre boulangerie

## Samedi 3 et dimanche 4 décembre : Le Marché de Noël

Le Comité des Fêtes organise le Marché de Noël à la **salle des fêtes** :

↳ Le samedi 3 décembre **de 15h à 18h**

↳ Le dimanche 4 décembre **de 9h à 18h**

**Une buvette** va permettre de se restaurer tout au long de cette manifestation.

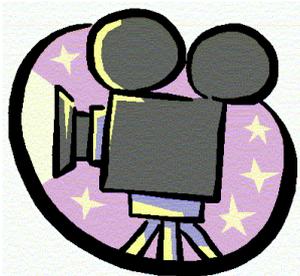
Les recettes seront reversées au profit du **Téléthon** :

- ✓ recette générée par les emplacements et la buvette,
- ✓ recette des objets confectionnés par l'association «Les petites Mains».

**De nombreux lots à gagner !**

**Nouveau !** Une loterie est organisée pour tout achat effectué.

## Dimanche 11 décembre : L'Arbre de Noël



NOEL POUR TOUS  
LES ENFANTS DU VILLAGE  
(jusqu'au CM2 inclus)

Projection d'un film à la salle des fêtes à **15 h 00 précises**

\*\*\*

Goûter

\*\*\*

Distribution des cadeaux par le **Père Noël** vers **16 h 30**.



Avec « Un Petit Air de Culture »...

terminez l'année en beauté !

Votre Association vous offre deux beaux évènements pour entrer avec joie dans la période des Fêtes

## Samedi 10 décembre : Concert de Noël aux chandelles

*« Un Petit Air de Culture »*  
Eglise de Champrond-en-Gâtine

**CONCERT DE NOEL  
AUX CHANDELLES**  
Samedi 10 Décembre 2016 18 Heures



AU PIANO : PIERRE PEGAUD

A l'issue du concert Chanteurs et Public partageront le vin chaud,  
le jus d'orange au miel et « les célèbres Petits Cochons de Champrond »  
(Cette année possibilité d'acheter sur place des sachets de petits cochons)

Si vous voulez chanter avec nous  
Répétitions:  
Vendredi 9 (18h) Samedi 10 Décembre (15h) dans l'Eglise.

Renseignements au 02.37.49.53.23 / 02.37.49.53.23

Imprimé par nos soins

Comme tous les ans, nous vous invitons à Chanter Noël avec nous

**le Samedi 10 Décembre à 18H00  
en l'Eglise de Champrond-en-Gâtine.**

Vous pouvez aussi simplement venir écouter...  
Dans les deux cas nous trinquerons et croquerons les célèbres petits cochons à l'issue du concert.

A noter : répétitions le vendredi 9 à 18h  
et le samedi 10 à 15h.

## Dimanche 18 décembre : Ballet « Casse Noisette »

Une superbe sortie en co-voiturage vous est proposée :

**Dimanche 18 décembre 2016**

**Déjeuner** au restaurant indien « Le Shalimar » suivie d'une retransmission en direct du théâtre Bolchoï de Moscou du **magnifique ballet « Casse-Noisette »**.

Le prix pour la sortie (qui comprend tout sauf les boissons au restaurant) est de :

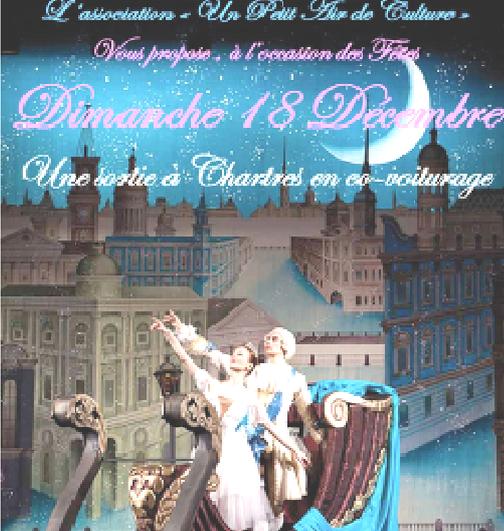
- ↪ **35€** pour les adhérents de l'Association,
- ↪ **42€** pour les non adhérents.

**Attention : le nombre de places est limité !**

Si vous êtes intéressés inscrivez-vous rapidement !

(Seules les inscriptions accompagnées d'un chèque d'avance de 50% seront prises en compte.)

*L'association « Un Petit Air de Culture »*  
*Vous propose, à l'occasion des Fêtes*  
**Dimanche 18 Décembre**  
*Une sortie à Chartres en co-voiturage*



Déjeuner au Restaurant Indien « Le Shalimar »  
Retransmission en direct depuis le Bolchoï du  
**Ballet « Casse-Noisette »** avec  
« Les Enfants du Paradis »  
**Nombre de places très limité**  
Tarif Adhérents: 35€ / Non adhérents: 42€ euros  
Renseignements/Réservations: 02 37 49 83 23

## *Samedi 3 décembre : Collecte des dons au profit du Téléthon*

**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR



**TELETHON 2016**

**MOBILISEZ VOUS !**

**SAMEDI 3 DECEMBRE**



Les Cyclo de La Loupe partiront de la Mairie de La Loupe vers 8h30  
Pour collecter des fonds au profit du Téléthon  
Et sera de retour vers 16h à la Salle des sports de La Loupe.

**Les Cyclo prendront leur repas vers 12h30 à Champrond en Gâtine dans le préau derrière la mairie.  
(une boîte sera déposée à la mairie pour vos dons éventuels)**

Vous pouvez venir les encourager à leur arrivée sur le parking de l'étang  
Ou venir à leur rencontre en vélo, ils arriveront des Corvées les Ys  
(pour tout renseignement , Jean-Pierre Brihaye : 06 13 98 11 97)

## *Le 13 décembre : Champ-Livres vous propose de nouveaux livres*

**Le bibliobus arrive !**



Le bibliobus de la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir (BDEL) passera à Champrond en Gâtine le 13 décembre !!!

Des centaines de livres seront mis en rayonnage et seront à votre disposition dès le lendemain.  
Venez vite choisir les nouveautés !



## *Conseil de gendarmerie : vigilance démarche*

Si une personne se présente à votre domicile, à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.

En cas de doute, prenez certaines précautions avant de la laisser entrer :

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, n'ouvrez pas votre porte ;
- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.
- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous ;
- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant, contactez la police ou la gendarmerie ;
- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.



## *Vos commerçants en cette fin d'année*

### AUX GÂTINETTES DE CHAMPROND

☆ Du 1er au 11 décembre, votre Boulangerie Pâtisserie vous propose un jeu de grattage avec de nombreux lots à gagner.

☆ Pensez à passer vos commandes pour les fêtes,



### AUX GÂTINETTES DE CHAMPROND

*VOUS PROPOSE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE*

#### SES BÛCHES SPÉCIALITÉS

- Champeronaise (au champagne)
- Craquante (avec son craquant au chocolat)
- Flamboyante (fraise des bois, coco)
- Merveilleuse (poire caramel au beurre salé)

#### SES BÛCHES PÂTISSIERE

- Café
- Chocolat
- Grand Marnier
- Praliné

#### SES PETITS FOURS SUCRES/SALÉS

#### SES PAINS SPÉCIAUX

- Bûcheron/Seigle/Écureuil/Vicking/Céréales/Maïs/Pain d'épices)

#### SES PAINS DE MIE

- Toast
- Canapé

#### SES PAINS SURPRISES

- Charcuterie, fruits de mer, fromage

*Horaires d'ouverture*

*Les jours de fêtes*

Les samedis 24 et 31 décembre :

**7h00 à 17h30**

Les dimanches 25 décembre

et 1<sup>er</sup> janvier :

**8h à 12h30**

*Aux Gâtinettes de Champrond*

*Jean-Yves Scaviner*

*Place de l'Église*

*28240 Champrond en Gâtine*

**☎ : 02 . 37 . 37 . 08 . 39**

**✉ : auxgatinettesdechamprond@gmail.com**



*Vos commerçants en cette fin d'année*



## LE SEBASTOPOÛL

### Bar-Restaurant-Traiteur

*Le restaurant sera fermé du Vendredi 23 au soir au 25 Décembre.*

*Réouverture le 26 Décembre à 10h.*

*Fermeture exceptionnelle le 31 Décembre.*

*Nous serons ouvert le 1er Janvier 2016 pour un menu spécial.*

*Possibilité de plats à emporter et services de livraison pour vos fêtes.*

*N'hésitez pas à nous contacter.*

*Claire, Fabien et Lory vous souhaitent de joyeuses fêtes.*

#### *Nos Prochaines Soirées à Thèmes de 2017 : Toujours à 15€*

*🦋 Le Jeudi 5 et Vendredi 6 Janvier : Soirée Américaine*

*Burger Maison*

*Cheesecake et son coulis de Fruits Rouges*

*🦋 Le Jeudi 2 et Vendredi 3 Février : Soirée Orientale*

*Couscous Maison*

*Croustillant de Banane sauce Chocolat Chaud*

*🦋 Le Mardi 14 Février: Ouverture Spéciale Repas de la Saint Valentin*

*🦋 Le Jeudi 2 et Vendredi 3 Mars : Soirée Percheronne*

*Noix de Joue de Porc au Cidre*

*Tarte aux Pommes*

*🦋 Le Jeudi 6 et Vendredi 7 Avril : Soirée Marine*

*Cassolette de la Mer*

*L'îlot et sa Mère d'Emeraude.*

*Pensez à réserver : 02.37.49.80.02.*

*Le Sébastopol- 24 Grande Rue- 28240 Champrond en Gâtine*

**Mensualisation du règlement des factures d'eau et d'assainissement**

Inscription avant le **10/12/16** pour le règlement 2017.

**Permanences de la mairie**

La mairie sera fermée du 26 décembre au 2 janvier 2017 inclus.

Permanence assurée pour les inscriptions sur les listes électorales :

**le samedi 31 décembre 2016 de 10 h à 12 h.**

**Vœux de la commune**

*Dimanche 22 janvier 2017 à 10h30*

*à la salle des fêtes*

*D'autres dates en 2016 - 2017... À noter dans vos agendas*

- ✓ **10/12/2016** : Assemblée Générale de VEM Aïkido.
- ✓ **08/01/2017** : Assemblée Générale 'Les Paniers d'Aligre'.
- ✓ **05/02/2017** : Loto de l'Association des Parents d'Elèves.
- ✓ **18/02/2017** : Loto de l'Association des Anciens Combattants.
- ✓ **Samedi 11 et dimanche 12/03/2017** : Un petit Air de Culture organise son prochain « **Week-end littéraire** », incluant soirée « **Rencontre en poèmes** » et **Foire aux livres**.
- ✓ **18/03/2017** : **Carnaval** du Comité des Fêtes (après-midi dansant pour les enfants avec concours de costumes).
- ✓ **25/03/2017** : Projection du film « En quête de sens » **suivi d'un débat** par 'Un petit Air de Culture'.
- ✓ **02/04/2017** : **Repas de Printemps**.

Pensez à consulter l'agenda du site internet du village tout au long de l'année pour connaître les manifestations de la Commune.

**RÉUNION DU 28 MAI 2016**

**Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le samedi 28 mai 2016 à 10 h sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.**

Absents excusés : Jean-Pierre BRIHAYE pouvoir à Philippe SEPTIER, Denis GRANGER pouvoir à Gaëlle GUYON, Nicolas JAVOY pouvoir à Eric LEGROS, Céline VEDIE pouvoir à Philippe GUILLEMET.

**RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'AVENIR**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le dispositif « emplois d'avenir » vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation...)

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 h par semaine, la durée du contrat est de 36 mois au maximum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Mr le Maire informe le conseil que la mission locale de Nogent le Rotrou a proposé la candidature de Mr Gonsard Alexandre, qui a un profil intéressant avec des connaissances en espaces verts, maçonnerie et peinture. Plusieurs entretiens ont eu lieu, qui se sont révélés positifs et Mr le Maire propose au conseil municipal :

Le recrutement d'Alexandre Gonsard dans le cadre d'un emploi d'avenir à temps complet à compter du 1er juin 2016 pour exercer les missions suivantes : gestion technique des réseaux d'eau potable et d'assainissement, entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 12 mois renouvelable jusqu'à 36 mois avec une durée hebdomadaire de travail égale à 35 h et une rémunération au S.M.I.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

**RÉUNION DU 28 JUIN 2016**

**Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni en session ordinaire le mardi 28 juin 2016 à 20 h 30 sous la présidence d'Eric Legros, Maire, au lieu habituel de ses séances.**

Absents excusés : Jean-Pierre BRIHAYE pouvoir à Luc LIARD, Denis GRANGER pouvoir à Gaëlle GUYON, Nicolas JAVOY pouvoir à Jean TAQUET, Céline VEDIE pouvoir à Eric LEGROS.

Lecture est donnée des comptes-rendus des réunions des 5 avril et 28 mai 2016, qui sont approuvés à l'unanimité.



## *Les résumés des conseils municipaux*

Quelques informations sont apportées depuis les précédentes réunions :

- . le tri sélectif à l'école est à mettre en place à la rentrée scolaire
- . deux subventions ont été accordées pour les travaux d'aménagement de la Place de l'église et ses abords, l'une par la Région d'un montant de 20 600 € et l'autre par le Département dans le cadre du F.D.A.I.C. d'un montant de 19 000 €
- . une réunion a eu lieu récemment avec les services du conseil départemental dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération zéro pesticide. Le bilan des pratiques d'entretien des espaces communaux a permis de faire un point sur la réglementation en vigueur en matière d'utilisation des produits phytosanitaires, de proposer des méthodes alternatives à l'entretien chimique, d'apporter des conseils sur les actions à mettre en œuvre au niveau de la commune et aussi pour sensibiliser les particuliers.
- . une Feuille de Chou sera envoyée à Sylviane Doyen, qui a effectué l'enquête sur l'assainissement collectif et le tri sélectif.
- . le compte-rendu de la réunion publique du 15 avril concernant le projet d'aménagement de la place de l'église sera inséré dans la prochaine Feuille de Chou.

### **NOMINATION DE DELEGUES AU P.E.T.R.**

Mr le Maire présente au conseil municipal la liste des commissions de travail au sein du P.E.T.R. :

- ✓ Economique
- ✓ Développement des entreprises locales
- ✓ Filière bois
- ✓ Comité agricole
- ✓ Promotion touristique/Aménagement
- ✓ Santé
- ✓ Service à la personne.

Cette liste sera envoyée à l'ensemble des conseillers municipaux, qui pourront s'inscrire selon leur choix sachant que les réunions ont lieu généralement en journée.

### **FUSION DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES AVEC CELLE DU PERCHE THIRONNAIS (description des conséquences prévisibles, modalités d'organisation)**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de fusion/extension avec la communauté de communes du Perche Thironnais a fait l'objet d'un avis défavorable par les élus communautaires. Une manifestation a été organisée à la Préfecture et les élus ont ensuite rencontré Mr le Préfet, qui s'est retranché derrière les critères de la loi NOTRe, qui empêchent notre communauté de communes de rester seule avec une population insuffisante car il nous manque environ 500 habitants.

La décision du Préfet est prise, la fusion de notre communauté de communes avec celle du Perche Thironnais est officielle pour le 1er janvier 2017.

Les élus estiment que cette décision aurait dû être prise en concertation avec les différentes communes et plutôt en début ou fin de mandat municipal. Le projet de la Communauté de Communes du Perche Thironnais consistait en la fusion de trois CDC Thiron/Nogent/La Loupe. Il s'avère aussi que la commune de Frazé, qui se trouvait dans la CDC du Perche Gouet intégrera la nouvelle CDC, en effet cette communauté de communes étant amené à disparaître la commune de Frazé a fait le choix initial de se tourner vers la CDC du Perche Thironnais.

Mr le Maire présente ensuite les différentes compétences de la CDC du Perche Thironnais, à noter quelques différences intéressantes à Thiron, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'une politique d'amélioration de l'habitat, l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la voirie et le fonctionnement du SPANC.



## *Les résumés des conseils municipaux*

La communauté de communes élargie regroupera 24 communes et 56 conseillers, ce qui entrainera une modification de la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales l'an prochain. Champrond sera la sixième commune la plus importante dans la nouvelle CDC en terme de population.

Des réunions seront prévues dans les mois à venir pour organiser la future CDC, les compétences optionnelles pourront néanmoins être mises en place sur un délai d'un an.

### **SABLIÈRES DU THIEULIN – EXTENSION DE LA STATION DE TRANSIT DE PRODUITS MINÉRAUX**

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension de la station de transit de produits minéraux produits par l'installation de traitement des sables extraits de la carrière des "Abbeyes du Loir" sur le territoire de la commune de Le Thieulin.

Afin d'intégrer au site des Rigaudières le stockage au sol de la fraction 100/500 des sables produits (surface d'environ 9000 m<sup>2</sup>), la société SAS Sablières du Thieulin a réalisé en juin 2014 un dossier de demande de modification des conditions d'exploiter. Cette modification porte la surface de l'aire de transit de produits minéraux du site de 2585 m<sup>2</sup> à 11210 m<sup>2</sup>.

Considérant que la commune se situe à moins d'un kilomètre autour de l'installation, l'avis du conseil municipal est sollicité sur la demande d'enregistrement de cette installation classée pour la protection de l'environnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

✓ émet un avis favorable au projet d'extension de la station de transit de produits minéraux aux Sablières du Thieulin avec les prescriptions suivantes :

- ✗ demande que l'impact sonore sur les riverains soit mesuré au regard des habitants proches du site,
- ✗ même si le site est en dehors des périmètres de protection de captages d'eaux destinés à l'alimentation en eau potable, il est proche du captage de la commune de Champrond-en-Gâtine et une extrême vigilance doit être observée, notamment par rapport à des fuites de carburant possibles venant des engins de chantier qui transportent les produits minéraux sur le site,
- ✗ demande que l'impact en matière de poussières soit mesuré régulièrement,
- ✗ demande à ce que l'impact sur le réseau routier puisse être mesuré, si cette augmentation de l'aire de stockage des produits minéraux n'engendre pas de rotations supplémentaires sur la RD941 dans sa partie qui se situe sur la commune de Champrond-en-Gâtine et qui rejoint l'axe de la RD923
- ✗ demande à obtenir le relevé d'eau journalier utilisé par les Sablières car celles-ci sont approvisionnées par les ressources en eau potable et le réseau de la commune de Champrond-en-Gâtine, l'article 25 du tableau de justification de conformité est à préciser.

✓ demande à ce qu'un point de vigilance soit mis en œuvre pour le suivi, d'autant que le site se situe à peine 15 m du Parc Naturel Régional du Perche, qui a des prescriptions précises sur le respect des sites naturels et le respect du paysage, qu'il est également à quelques kilomètres de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique (ZNIEFF)

✓ demande également à ce qu'un point de vigilance soit fait au regard du SDAGE du bassin Seine/Normandie, du SAGE du Loir, étant situé sur les ressources du Loir, du SRCAE de la Région Centre et du SRCE du Centre Val de Loire.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU PERCHE**

Mr le Maire fait part au conseil que les statuts de la CDC ont fait l'objet d'une modification lors du conseil communautaire du 20 juin 2016 à savoir la création d'une Maison de Services Au Public (MSAP) où se tiendront des permanences de divers organismes publics comme la CAF la Sécurité Sociale... dans les locaux de l'ancienne perception, qui appartient à la ville de La Loupe. Accord du conseil.

### REPARTITION DU F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Elle précise les différentes modalités de répartition possibles (de droit ou dérogatoires) entre l'EPCI et ses communes membres.

Vu la délibération du 20/06/2016 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Perche a opté pour une répartition du FPIC 2016 "dérogatoire libre"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- opte pour une répartition dérogatoire libre du FPIC au titre de l'année 2016 telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

COMMUNES	Montant 2016
BELHOMERT	10 248,00
CHAMPROND EN GATINE	7 439,00
LES CORVEES LES YYS	4 650,00
FONTAINE SIMON	13 387,00
LA LOUPE	32 723,00
MANOU	8 659,00
MEAUCE	5 666,00
MONTIREAU	1 850,00
MONTLANDON	2 725,00
SAINT ELIPH	13 201,00
SAINT MAURICE SAINT GERMAIN	5 161,00
SAINT VICTOR DE BUTHON	6 669,00
VAUPILLON	6 369,00
Total communes	118 747,00
CDC DES PORTES DU PERCHE	181 356,00
Total général	300 103,00

### DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal au sujet du déploiement des compteurs « Linky » programmé par ENEDIS, en remplacement des compteurs électromécaniques actuels. Il est ainsi fait une présentation du compteur communicant dénommé Linky.

Dans le cadre de cette présentation les risques liés à la mise en place et au fonctionnement de ces compteurs électriques dits « intelligents » sont décrits.

- Déploiement massif imposé sans concertation ni étude d'impact.
- Coût exorbitant et inacceptable de cet investissement pour un territoire où chaque collectivité, chaque citoyen est astreint à des restrictions budgétaires avec augmentation des factures prévisibles pour les habitants, comme c'est le cas dans d'autres pays où ce type de compteur a été implanté.



## *Les résumés des conseils municipaux*

- L'exploitation des compteurs « Linky » fait appel à la technique du CPL (Courant porteur en ligne). Avec ce système d'exploitation, ENEDIS (anciennement EDF) envoie des signaux de moyenne fréquence dans les circuits électriques des habitations dont le réseau intérieur n'est le plus souvent pas adapté à cette technologie car il nécessiterait des câbles blindés pour ne pas présenter d'effets négatifs pour les habitants, le CPL génère des rayonnements nocifs pour la santé des habitants et particulièrement les enfants, plus vulnérables aux risques posés par les ondes électromagnétiques,
- Les compteurs communicants, associés à des concentrateurs équipés d'antennes relais émettrices d'ondes GPRS implantés dans les transformateurs de proximité, sont présentés comme indispensables pour le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique, alors qu'en Allemagne, en pointe dans ce domaine, l'installation généralisée de tels compteurs a été abandonnée,
- Pannes à répétition sur les matériels informatiques, les téléviseurs et tous les matériels électroniques de dernière génération,
- Programmation de mise en place à la suite d'autres compteurs communicants, notamment pour le gaz aboutirait selon les cas et les communes à avoir jusqu'à 4 compteurs par logement, démultipliant ainsi les risques,
- Respect de la vie privée et des libertés individuelles bafoué, puisque ces compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront aux opérateurs de recueillir en continu d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales, mais aussi utilisables pour la surveillance, ce qui impliquerait une remise en cause des libertés publiques,
- Bien que prétendument « intelligents », les compteurs communicants peuvent être piratés. Et même si les installateurs assurent que tout est « parfaitement sécurisé », du fait de l'architecture du système Linky, c'est l'ensemble du réseau électrique national qui pourrait être vulnérable à l'espionnage, voire au cyberterrorisme,
- Les économies d'énergie alléguées pour justifier le remplacement des compteurs existants sont fortement contestées par nombre d'associations,
- Le client sera totalement dépendant de l'opérateur et n'aura plus la maîtrise directe de sa consommation, la lecture des consommations étant impossible à partir du compteur, sera seulement accessible par internet alors qu'il est possible actuellement de suivre au jour le jour et de signaler au fournisseur, par téléphone ou par internet, la consommation réelle affichée par notre compteur de façon à éviter toute surfacturation due à une estimation imprécise,
- Capable de communiquer directement avec un central de gestion ENEDIS, sans l'intervention de son personnel, le compteur Linky permettra aussi d'adapter le contrat, autorisant la mise en service ou la coupure à distance.

Considérant qu'il n'est pas justifié économiquement et écologiquement de se débarrasser des 35 millions de compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante, et que leur non remplacement par des compteurs « communicants » ne pose aucun problème.

Considérant que l'article L322-4 du code de l'Énergie stipule que depuis le 1er janvier 2005 les collectivités sont propriétaires des ouvrages des réseaux électriques et que les compteurs en font partie ;

Considérant que la Commune en délègue par concession la gestion à ENEDIS, via le Syndicat Départemental de l'Énergie d'Eure et Loir (SDE28) ;

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que le programme de compteurs communicants Linky vise primordialement à favoriser des intérêts commerciaux ;



## *Les résumés des conseils municipaux*

Considérant que le 31 mai 2011 le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), dépendant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a classé « potentiellement cancérigènes pour l'humain » (groupe 2B), les radiofréquences issues de la téléphonie mobile, du wi-fi et du Courant Porteur en Ligne (CPL) ;

Considérant que depuis le 9 février 2015, la loi n° 2015-136 dite « Abeille » interdit le Wi-Fi dans les crèches et le limite dans les écoles ;

Considérant par conséquent, que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée et qu'il convient de les en informer ;

Considérant qu'en la matière, le principe de précaution se doit d'être mis en avant notamment sur ce sujet où les études sont largement controversées ;

Au vu de toutes ces raisons et dans l'attente de résultats plus complets sur les contraintes, dangers et risques liés à l'installation de ces compteurs « Linky »,

Le Conseil municipal de la commune de Champrond en Gâtine en sa qualité de propriétaire des ouvrages des réseaux publics de distribution et représentant des prérogatives publiques :

✓ décide que les compteurs d'électricité de Champrond en Gâtine, propriété de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système servant de relais des données issus des compteurs électriques relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.

✓ décide de ne pas accepter l'installation sur ses bâtiments et édifices communaux d'antenne relayant les données par ondes des compteurs d'électricité installés chez les particuliers et dans les entreprises.

✓ demande au Syndicat Départemental d'Énergie d'Eure et Loir d'intervenir immédiatement auprès d'ENEDIS pour lui signifier que, conformément à la volonté démocratiquement exprimée par son conseil municipal, les compteurs communicants ne doivent pas être installés sur le territoire de la commune de Champrond en Gâtine.

### **DECLASSEMENT DES VOIES DEPARTEMENTALES**

Mr le Maire présente au conseil municipal le second projet de déclassement des voies départementales sur le territoire de la commune de Champrond-en-Gâtine, qui fait suite à la réunion du 11 janvier 2016, qui s'est tenue à la salle des fêtes de Saint Victor de Buthon. Il est rappelé que le premier projet proposait le déclassement de la D 346-8 que l'acceptation du conseil municipal était soumis à la prise en charge d'une partie des frais de remise en état des plaques d'assainissement collectif de la traversée du bourg sur la RD 923, qui sont régulièrement endommagées par le trafic très important de cette route départementale.

Considérant que le second projet inclut et ce sans aucune concertation de la part du Conseil Départemental :

- ✓ la D 346-7 sur une distance d'environ 2.5 km entre la D15 et la D941 desservant Beurepaire, hameau le plus peuplé de la commune avec passage régulier de poids lourds et de véhicules de transports scolaires pour les élèves des 1er et second degrés
- ✓ - la D 346-7 dans sa deuxième partie sur une distance d'environ 2.5 km entre la D 941 et la D 139 desservant quatre hameaux habités : les Vitriers, Beauvais, Le Petit Beauvais et les Orgeries

Considérant par ailleurs, que le hameau de Beurepaire est également desservi par une autre route départementale à savoir la RD 129 entre le bourg et ce hameau, le conseil municipal après en avoir délibéré,

s'oppose au déclassement de la D 346-7 et propose en contrepartie le déclassement de la voie départementale D 129 entre le bourg de la commune, soit de la RD 15 à la rue de l'Etang et jusqu'au hameau de Beurepaire et exclut le déclassement de la RD 129 du hameau de Beurepaire en direction de la commune des Corvées les Ys.



## *Les résumés des conseils municipaux*

- ☑ émet un avis favorable au déclassement de la D 346-8
- ☑ renoncerait à sa demande du Conseil Départemental de la prise en charge des frais de remise en état des plaques d'assainissement situées sur la RD 923 dans la traversée de son bourg, si les propositions de la commune décrites dans la présente délibération étaient respectées.

### **PRIX DU REPAS A LA CANTINE**

Sur proposition du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Champrond-en-Gâtine, Montireau, Montlondon et Saint Victor de Buthon, le conseil municipal fixe le prix du repas à la cantine à 3 € à compter du 1er septembre 2016.

### **LOCATION LOGEMENT F1 REZ-DE-CHAUSSEE**

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr Charon Dimitri et Mme Houy Vanina, parents de Xélessya, sont intéressés pour louer le logement F1 du rez-de-chaussée sis 68 Grande Rue pour leur fille.

Monsieur le Maire propose donc de louer ce logement à Mr Charon Dimitri et Mme Houy Vanina.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ décide de louer le logement F1 du rez-de-chaussée à Mr Charon Dimitri et Mme Houy Vanina à compter du 15 octobre 2016, le loyer mensuel étant de 190 € et des charges mensuelles de 55 €
- ✓ autorise le Maire à signer le bail de location avec Mr Charon Dimitri et Mme Houy Vanina.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mathilde Bigeault, qui préside une nouvelle association dénommée Passion Elevage 28, qui a pour but de mettre en relation les jeunes âgés entre 15 et 30 ans passionnés par l'élevage bovins en Eure et Loir. Cette association sollicite une subvention pour la soutenir dans ses projets. La démarche est intéressante pour préserver l'élevage. Accord du conseil pour accorder 100 € à Passion Elevage 28 et aussi pour la mise à disposition de locaux le cas échéant.
- Il est signalé qu'une canalisation des eaux pluviales est endommagée entre les 8 et 4 rue des Rosiers et aussi, des problèmes d'écoulement des eaux pluviales rue de l'Empire.
- Il est constaté que les entrées du village sont fleuries mais leurs abords sont très enherbés.
- Mathilde Libeau, professeur de zumba propose de donner des cours de danse à Champrond, un sondage a été réalisé et il s'avère que beaucoup de personnes sont intéressées. Considérant qu'il ne s'agit pas d'une structure associative, le conseil accepte de mettre à disposition la salle des fêtes le mercredi après-midi moyennant une location de 600 € par an.
- Le feu de Saint Jean a été une réussite. Les prochaines manifestations sont rappelées : 13/14 juillet et brocante vide-greniers du 15 août, les personnes disponibles seront les bienvenues pour apporter leur aide.
- Le mémento d'informations pratiques est en cours.
- Il est décidé de sensibiliser la population et notamment les enfants quant à l'utilisation des lingettes, qui ne doivent pas être jetées dans les toilettes, il est décidé de réaliser des flyers qui seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres en rappelant le règlement du service d'assainissement, une porte ouverte de la station d'épuration pourrait aussi être organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.



## Commémoration du 11 novembre 2016



De nombreux Champronnais sont venus participer à la cérémonie du vendredi 11 Novembre 2016.



Après lecture des discours officiels par M. Legros (Maire de la commune) et M. Menant (Président de l'association des anciens combattants), 3 jeunes élèves de l'école de Champrond sont venus lire un message de paix au pied du monument aux morts.

Un bel hommage « inter génération » pour que cette période de l'histoire de France reste gravée dans nos mémoires.

## Champrond d'Automne du 24 et 25 septembre 2016



Un « petit air de culture » a organisé son 5<sup>ème</sup> salon d'art sur le thème de la nature en cette fin septembre.



Voici les 3 tableaux lauréats du prix public sur le thème de la nature



## Soirée bretonne du 05 Novembre 2016



Le Comité des Fêtes a organisé en ce début novembre une nouvelle soirée Bretonne.

Cette soirée animée par le groupe ESKISSE a permis de s'initier à la danse bretonne.

Un grand merci au Comité des Fêtes et aux bénévoles pour ce moment bien sympathique !



# Opération Cœur de Village



Les travaux dans le cadre de l'Opération Cœur de Village sont bientôt terminés.

Au regard du projet initial, des légères modifications ont été faites en raison de quelques difficultés techniques comme des réseaux souterrains sous trottoirs qui nous ont empêchés de faire comme prévu initialement, par exemple le passage piéton qui devait être dans l'alignement de la ruelle de la Tour a été déporté en raison de notre réseau d'eaux pluviales.

Comme tous travaux, ceux-ci avec les modifications qu'ils entraînent, peuvent perturber les usages et les usagers, les stationnements sur la place de l'église sont différents, il faut que chacun puisse s'habituer.

La mise en place des enrobés a été retardée d'une semaine en raison de mauvaises conditions climatiques et nous nous excusons de la gêne occasionnée par ces travaux.

Il faut néanmoins savoir qu'aucun aménagement de la place de l'église n'a été fait depuis plus de 30 ans et que celui-ci s'avérait indispensable.

Désormais, le stationnement devant le monument aux Morts ne sera plus possible mais une dizaine de nouvelles places ont été créées sur la grande rue, le parvis de l'église sera désormais paysager ce qui mettra celle-ci en valeur.

Les parties paysagères, les plantations viendront terminer ces aménagements avec le cheminement piétonnier le long de l'église qui mènera au jardin des baliveaux derrière cet édifice communal.

Trois places d'arrêt minute ont été créées, ces arrêts de quelques minutes seront matérialisés par une signalétique au sol spécifique avec un rappel de la durée maximale de stationnement.

Sur la place, des emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite seront matérialisés.

La cabine téléphonique qui a été enlevée sera remplacée par un point téléphone public dont l'emplacement précis en dehors de la place reste à définir.

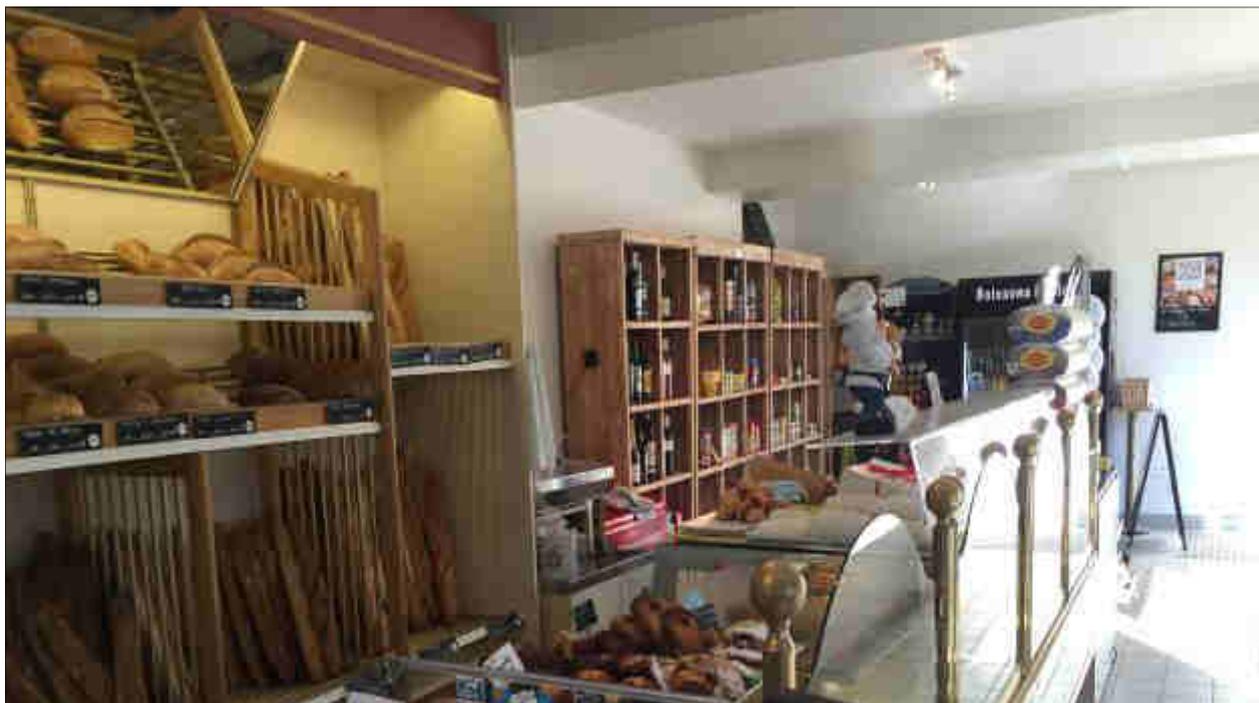
La ruelle de la Tour sera bientôt en sens unique, cela permettra aux véhicules qui quittent la place de ne pas risquer de rencontrer d'autres véhicules en sens inverse.

L'ensemble de ces modifications vont permettre un stationnement plus aisé qu'auparavant.

Par cette opération, le nombre global de places a été augmenté. Cependant, nous recommandons aux habitants qui disposent de stationnement sur leur domaine privé d'utiliser ce dernier pour faciliter les accès à nos commerces.



## Réaménagement de la boulangerie communale



L'aménagement de la boulangerie de la commune a changé, un nouveau mobilier mis en place par Monsieur Scaviner permet d'avoir plus de produits et une présentation plus claire et beaucoup plus agréable qu'auparavant.

A ce nouveau mobilier, s'est ajouté un espace pour les produits frais plus grand et avec une gamme d'aliments plus variés et mieux mis en valeur.

Les produits locaux sont plus nombreux et plus variés, ils sont issus de producteurs du Perche reconnus pour leur qualité leur originalité. Certains de ses producteurs viennent de notre commune ou de communes voisines.



# Collectes SIRTOM à compter du 1er Janvier 2017

Suite à la distribution des nouveaux bacs à collecte, merci de prendre connaissance des consignes applicables au 1er Janvier 2017.



## Distribution de bac d'ordures ménagères

Le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) a distribué dans votre commune des bacs gris destinés aux ordures ménagères. **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SIRTOM ne collectera que les déchets présentés dans ce bac.**

Votre bac gris est équipé d'une puce électronique, elle permet de savoir à qui appartient le bac et dans l'avenir de procéder à une tarification incitative.

A ce jour et pour l'année 2017, le mode de tarification des ordures ménagères restent inchangé. Il est basé sur le foncier bâti de votre logement.

Les consignes de collecte sont les suivantes :

- Sortir les bacs la veille au soir pour les collectes du matin et le matin avant 10h pour les collectes d'après-midi
- Présenter le bac couvercle fermé et la poignée côté rue
- Mettre les ordures ménagères en sacs fermés avant de les déposer dans le bac
- Rentrer le bac après la collecte pour laisser la voie libre



**Attention** : les bacs ne respectant pas les consignes ci-dessus ne seront pas collectés.

### Comment réduire vos déchets

#### Compostage

Composter ses déchets fermentescibles (épluchures de fruits et légumes, feuilles mortes, restes de repas, herbes...) permet de réduire vos ordures ménagères de 30%. N'hésitez pas à consulter le site internet du SIRTOM pour connaître les communes qui peuvent être équipées gratuitement d'un composteur.

#### Gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente 20kg/an/hab. dont 7kg de produits encore emballés. Pour le réduire des actions simples peuvent être mises en place : vérifier les placards et le réfrigérateur avant de partir en course, faire une liste de course, regarder les DLC (Date Limite de Consommation) et DLUO (Date Limite d'Utilisation optimale), acheter et cuisiner la juste quantité, accommoder les restes...

#### STOP PUB

La publicité distribuée chaque année dans les boîtes aux lettres pèse 31kg/an/hab. Si vous ne la lisez pas, vous pouvez coller un STOP PUB sur votre boîte aux lettres. Le SIRTOM peut vous en distribuer un gratuitement. N'hésitez pas à en faire la demande par mail à [prevention-sirtomcourville@orange.fr](mailto:prevention-sirtomcourville@orange.fr)

#### Tri sélectif

Le SIRTOM mets à votre disposition un bac jaune destiné au tri sélectif des déchets ci-dessous :

- Bouteilles et flacons en plastique : shampoing...
- Les cartonnets et petits cartons : boîte de gâteaux, de mouchoirs, rouleaux d'essuie tout...
- L'aluminium et l'acier : cannettes, boîtes de conserve...

### Infos pratiques

Nous vous rappelons que le bac gris et le bac jaune sont la propriété du SIRTOM. En cas de déménagement, il doit être laissé dans l'habitation.

Si vous n'avez pas eu votre bac gris ou pour toute autre demande, vous pouvez contacter le SIRTOM sur son site internet [www.sirtomcourville@orange.fr](http://www.sirtomcourville@orange.fr), sur sa page Facebook Sirtom Courville, par mail [sirtomcourville@wanadoo.fr](mailto:sirtomcourville@wanadoo.fr) ou au 02.37.23.32.63.



#### Page Facebook

Le SIRTOM a créé une page Facebook pour informer en temps réel les usagers des dernières actualités de leur syndicat de déchets. N'hésitez pas à [visiter](#) notre page.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PORTES DU PERCHE  
18 rue de la Gare  
28240 LA LOUPE  
Tel : 02.37.81.29.59  
Fax : 02.37.81.04.91  
[www.cdc-desportesduperche.com](http://www.cdc-desportesduperche.com)

Le Président : Eric GERARD

## Une nouvelle Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017

En application de la loi NoTRE, les Communautés de Communes des Portes du Perche et du Perche Thironnais vont fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette nouvelle Communauté de communes, qui intégrera également la commune de Frazé, sera dénommée « Terres de Perche » et son siège sera situé à l'Hôtel de Ville de La Loupe.

Un travail important est donc mené pour organiser le fonctionnement de ce nouvel ensemble et harmoniser les compétences. Les élus s'engagent à apporter le même niveau de services auprès de la population.

## Réhabilitation du Parc Aquatique du Perche à Fontaine-Simon

Face au vieillissement de la structure et afin d'assurer le meilleur accueil aux usagers, d'importants travaux de réhabilitation ont été menés pendant plus de 6 mois. Ouvert depuis le 23 juillet 2016, le Parc Aquatique du Perche offre aujourd'hui un meilleur confort d'utilisation (température de l'air, amélioration de l'isolation et des vitrages, ventilation, agrandissement des vestiaires et des sanitaires, réfection générale des sols). Un gros effort a également été apporté sur la mise en accessibilité des installations aux personnes handicapées : système de mise à l'eau, accès, sanitaire, douche. Le coût des travaux s'est élevé à 1 280 000 € HT. Ils ont été subventionnés à hauteur de 46 %.

## Réalisation d'un espace multi-activités à La Loupe

La Communauté de communes travaille actuellement sur la construction d'un espace multi-activités pour les accueils de loisirs et les sports de tapis à La Loupe, à proximité du terrain de tennis couvert. Il s'agit de satisfaire les besoins en matière de garde d'enfants dans le cadre des accueils de loisirs et de résorber la saturation de l'actuel gymnase multisport intercommunal. Un espace dojo pour les sports de combats et des salles d'activités permettront aux associations du territoire d'exercer les sports de sol (gym, danse, yoga). Le montant de ce projet est évalué à 1 762 000 € HT et devrait être subventionné à hauteur de 79 %. Les travaux devraient débuter en septembre 2017 et s'achever avant l'été 2018.

Ce projet s'ajoute à des travaux de réfection du sol sportif du gymnase intercommunal réalisés en 2016, pour l'amélioration du confort de ses nombreux utilisateurs.

## Informations pratiques

### Le relais emploi :

Au service des entreprises et des demandeurs d'emploi, Mme DEPEYROT répond à vos besoins les lundi, mardi et jeudi. Locaux situés au 18, rue de la gare à La Loupe. Contact : 02 37 81 38 93 - [relailemploilaloupe@orange.fr](mailto:relailemploilaloupe@orange.fr)

### Accueil de loisirs du mercredi

L'accueil de loisirs des mercredis permet à 60 enfants du territoire de pouvoir participer aux activités mises en place par les Contrats Bleus. Renseignement auprès des Contrats Bleus au 02 37 29 94 49.

Pour plus d'informations, et suivre les actualités de votre communauté de communes, n'hésitez pas à consulter notre site Internet : [www.cdc-desportesduperche.com](http://www.cdc-desportesduperche.com) et à vous inscrire à la newsletter pour être tenu informé des actions menées tout au long de l'année.



## La Wild Code School de LA LOUPE vous ouvre ses portes

**LE 10 DECEMBRE DE 10H A 17H**

La Wild Code School, start-up et école française proposant une formation au métier de Développeur Web en 5 mois, annonce aujourd'hui le lancement d'une grande vague de recrutement pour la rentrée de février 2017.

Le 10 décembre 2016, la Wild Code School de La Loupe ouvrira ses portes pour offrir aux candidats une occasion d'en découvrir un peu plus sur cette école nouvelle génération.

Durant les Portes Ouvertes, l'équipe de la Wild Code School vous présentera les grands principes de cette formation professionnalisante de 5 mois axée sur la pratique et visant l'insertion professionnelle dès la sortie. Des ateliers d'initiation à la programmation seront proposés pour découvrir ce métier d'avenir. Le métier de développeur est en effet le deuxième métier le plus recherché par les recruteurs (étude LinkedIn/Le Monde Campus 2016). Et 900 000 professionnels sachant coder sont nécessaires en Europe d'ici quatre ans !

« En France, d'ici 3 ans, il va nous manquer 36 000 développeurs. Dans le même temps, les écosystèmes numériques se structurent sur tous les territoires français. Si nous voulons répondre à ces deux impératifs, il faut former rapidement et efficacement de bons développeurs à portée des entreprises en quête de talents » explique **Anna Stépanoff**, co-fondatrice et CEO de la **Wild Code School**.

Des ateliers d'initiation et de découverte du code seront proposés à 10h, 14h et 16h. Gratuit sur inscription.

Informations-contacts : **Wild Code School, Caroline Foucault, 18 rue de la Gare 28240 La Loupe**

**06 58 11 24 70 / [caroline@wildcodeschool.fr](mailto:caroline@wildcodeschool.fr)**

### [A propos de la Wild Code School

Fondée en 2014 à La Loupe par Anna Stépanoff et Romain Coeur, la Wild Code School est une start-up innovante qui s'inscrit dans l'écosystème de la French Tech qui propose une formation au métier de Développeur Web et Mobile en 5 mois. École nouvelle génération, la Wild Code School accueille les élèves de tous horizons, sans condition de diplômes, et offre une expérience d'apprentissage unique, basée sur la pratique, l'autonomie, la passion, la créativité et la motivation. La Wild Code School est présente sur l'ensemble du territoire français, avec déjà 7 écoles : Bordeaux, Chartres, Fontainebleau, La Loupe, Lyon, Orléans et Toulouse.

Informations pratiques : **Relais Cyber Emploi**

Communauté de Communes

18 rue de la Gare

28240 La Loupe

tél : 02 37 81 38 93

mail : [relaiscyberemploilaloupe@yahoo.fr](mailto:relaiscyberemploilaloupe@yahoo.fr)



L'année 2016 a été bien remplie à l'Office de tourisme, avec l'organisation de plusieurs manifestations importantes : le troisième festival d'aquarelle international du Perche, le sixième rallye vélo et la douzième fête de la pomme.

Un premier état des lieux de l'année touristique 2016 : si le mois de juillet a été très difficile, les mois suivants, août et septembre et même octobre ont permis de rétablir la situation et de constater finalement une plutôt bonne année.

Nous avons accueilli plus de visiteurs et notamment plus d'étrangers. Nous avons également bien loué nos vélos, classiques ou à assistance électrique, notre offre étant désormais plus connue.

Le troisième festival d'aquarelle international du Perche festival : il s'est tenu du 23 avril au 1er mai sur les deux sites de La Loupe et Thiron-Gardais, comme les deux éditions précédentes, les deux communes étant reliées par la maintenant traditionnelle route de l'aquarelle. Dix artistes ont exposé leurs œuvres et ont fait des démonstrations très appréciées. Les stages ont été moins demandés, certainement en raison des difficultés économiques que nous subissons. Plus de trente adeptes de l'aquarelle ont aussi exposé à Saint Victor de Buthon et Frétigny. Nous avons accueilli un millier de visiteurs, venus de partout en France, qui ont ainsi découvert notre Perche.



Le sixième rallye vélo : dans le cadre des escapades à vélo organisées par la région Centre-Val de Loire, nous avons proposé notre rallye le dimanche 28 juin. Une quarantaine de participants de tous âges ont ainsi parcouru une trentaine de kilomètres en répondant à des questions et en participant à des épreuves ludiques. Une belle journée sympathique passée dans la bonne humeur.



La douzième fête de la pomme : le thème choisi en 2016 est le papier (sous toutes ses formes). Cette fête est en préparation et devrait réserver bien des surprises, car le thème proposé sur une idée partagée avec les animatrices de la bibliothèque municipale de La Loupe est très porteur. Près d'une cinquantaine d'exposants se sont inscrits et des ateliers seront proposés aux visiteurs.



Nous avons aussi rencontré, tout au long de l'année les hébergeurs de notre secteur (chambres d'hôtes, gîtes, hôtels, restaurants). Nous avons désormais une offre de qualité, variée et complémentaire. Nous avons conclu avec la quasi-totalité de nos hébergeurs des contrats de partenariat, qui nous engagent à leur apporter aide et conseils. Nous leur avons préparé à chacun un classeur très complet, qui peut être ainsi mis à disposition de leurs clients, lors de leur passage.

Un dernier petit mot pour remercier Pauline Guyon, notre première « chargée du développement touristique » de notre territoire, qui a choisi de partir vers un lointain pays, après cinq années pendant lesquelles nous avons pu apprécier son efficacité et ses initiatives. Nous souhaitons la bienvenue à Camille Bobard qui lui a succédé le 3 octobre, et qui saura continuer à nous « professionnaliser ».

L'année 2017 sera aussi l'année de la fusion décidée par le Préfet d'Eure et Loir entre les Communautés de communes des Portes du Perche et du Perche Thironnais. Le tourisme étant de la compétence des Communautés de communes, il y aura obligatoirement des impacts sur les actions menées par les deux offices de tourisme de La Loupe et Thiron-Gardais.

### Renseignements pratiques :

**Office de tourisme de La Loupe**

(Ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h et du lundi au vendredi de 15h à 17h)

✉ Place de la Gare – 28240 La Loupe

☎ 02 37 81 24 00

@ : laloupe-tourisme@orange.fr

Site Internet : [www.laloupe-tourisme.com](http://www.laloupe-tourisme.com) <https://www.facebook.com/tourisme.laloupe/>



## Association des Parents d'Elèves

L'ensemble des bénévoles de l'APE vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une belle nouvelle année 2017.

Notre association s'implique dans la vie périscolaire de vos enfants, au sein du regroupement scolaire des communes de St Victor de Buthon, Montireau, Montlandon et Champrond en Gatine.

Par l'organisation de manifestations tout au long de l'année, nous contribuons au financement de différentes actions et achats (transport des sorties scolaires, imprimantes, appareil-photo, jeux pédagogiques...).

L'APE a ainsi reversé 150 € par classe, pour l'année scolaire 2015-2016.

La première manifestation de l'association fut la bourse aux vêtements et aux jouets à Saint Victor de Buthon, qui a connu un fort succès. A noter que nous avons reçu de nombreux dons vestimentaires, notamment adultes mais qu'il existe toujours un manque quantitatif concernant les jouets. Nous vous rappelons que sa réussite dépendra beaucoup de vos dons et de vos visites lors de son édition de 2016, le dimanche 27 novembre.

L'A.P.E., comme les autres années, a géré les buvettes des arbres de Noël de Champrond en Gâtine et de Saint Victor de Buthon. Ainsi nous remercions les bonnes volontés de Champrond, non membres de l'association, qui nous ont aidés ce jour, ainsi que tous les gourmands qui ont consommé sucreries, boissons dont notre fameux vin chaud (Merci à Magali!).

Le carnaval 2016 de Champrond a permis une nouvelle collaboration sympathique avec son comité des fêtes. Nous avons ainsi tenu la buvette lors de cet événement festif et joyeux. Participation que nous espérons renouveler en 2017.

Enfin, le LOTO qui a eu lieu à la salle des fêtes de Champrond en Gâtine au mois de janvier 2016 fut une réussite pour les petits, les grands et pour l'association. Celui de 2017 se tiendra le dimanche 05 février après-midi, nous espérons vous y voir nombreux.

A noter que nous n'avons pas organisé d'événement en 2016 sur la commune de Montlandon, comme il nous tient à cœur de le faire habituellement. L'idée première d'une fête du jeu n'a pas pu se concrétiser par manque de temps et de dates, mais nous espérons fortement concrétiser ce projet en 2017.

Nous tenons à remercier sincèrement tous les acteurs de cette collaboration : les communes pour le prêt des salles, le personnel communal, les commerçants qui ont fait des dons lors de notre loto, le corps enseignant, ainsi que les parents bénévoles. Mention spéciale cette année pour le comité des Fêtes de Champrond, nouveau venu dans nos collaborations.

Cette nouvelle année d'activités a vu arriver de nouveaux membres et la constitution d'un nouveau bureau. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles idées, de nouvelles bonnes volontés.

**VENEZ NOUS REJOINDRE**

La présidente,  
Angélique BULOT





# INFO SUR LE « PLAN NEIGE » DE CHAMPROND



Actuellement, il existe trois structures capables de débloquer notre réseau routier :

- Les déneigeuses du conseil départemental (Camions orange ou blanc)
- Le tracteur communal équipé d'une lame
- L'aide des agriculteurs locaux (parfois missionnés par le « CC28 » Conseil Départemental d'Eure et Loir, ou par la commune dans un esprit de solidarité)



Pour être efficace, des priorités sont établies pour répondre aux urgences. En effet, les moyens déployés seront plus rapides pour dégager une route donnant accès à des personnes nécessitant des soins (Accès infirmières, ambulances, ...).

La deuxième priorité est de faciliter les actifs à rejoindre les axes départementaux pour se rendre sur leur lieu de travail (vers les gares de La Loupe ou Courville, Axe Chartres - Nogent).

Nous invitons donc toutes les familles à déclarer les personnes fragiles nécessitant un passage régulier des services médicaux à la mairie en période hivernale au 02 37 49 80 20. La municipalité pourra réorienter le tracteur communal en cas d'extrême urgence déclarée.

**Il est conseillé de s'inscrire sur le site internet de la commune [www.champrond-en-gatine.fr](http://www.champrond-en-gatine.fr) pour bénéficier d'informations en temps réel (newsletter).**



Suite à des arrêtés préfectoraux ou du Conseil Départemental, ou encore des consignes de notre regroupement pédagogique, le transport scolaire pourra être interrompu. Le syndicat scolaire informera également les familles via les moyens de communication tels que Site internet, téléphone, ... Sous l'autorité de la commune, des axes communaux ou départementaux pourront être fermés à la circulation de façon temporaire. Pour le confort et la sécurité de chacun, des déviations seront mises en place.



En cas de grosses congères, les 2 routes concernées par un avis de fermeture sont : D129 (Champrond-en-Gatine > Beaufort) et la portion entre « le moulin » et « l'aiguillon ». Le passage par la route de Combres via « la Craiserie » ou la route d'Illiers serait privilégié.

### La commune :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessus sont traités par le conseil départemental d'Eure et Loir.  
 Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.  
 Les routes de couleur **bleu** pourraient être fermées exceptionnellement à la circulation.

### Il faut savoir que notre commune est très étendue, il faut environ 4h30 de travail avec le tracteur communal pour déneiger les routes de notre compétence.

Il arrive parfois, que les agents communaux fassent plusieurs passages dans la même journée. La municipalité invite les riverains à la patience lors des fortes chutes de neige. Le tracteur de la commune parcourt environ 19 kms de voirie à chaque passage.

### Le centre du village :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessous sont traités par le conseil départemental d'Eure et Loir.  
 Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux. Les employés communaux concentreront leurs efforts pour rendre accessible au plus vite les commerces indispensables et axes permettant d'atteindre les routes départementales.

### ATTENTION !

LA LOI RAPPELLE QUE CHAQUE PROPRIÉTAIRE, CHAQUE LOCATAIRE EST RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT FACE À SON DOMICILE. GRÂCE AUX EFFORTS DE CHACUN, LE RÉSEAU PIÉTONNIER PEUT ÊTRE AINSI RAPIDEMENT PRATICABLE.



### Document à conserver.

**La municipalité remercie tous les agriculteurs locaux pour l'entraide lors des périodes neigeuses.**